

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1861.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de naturalisation ordinaire.

Présents : MM. d'OMALIUS D'HALLOY, Président ; le Comte MAURICE DE ROBIANO, le Chevalier VAN HAVRE, D'HOOP et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. D'HOOP, sur la demande du sieur LOUIS-FRÉDÉRIC-GUILLAUME WOLFERS, fabricant orfèvre, à Bruxelles.

(Voir le n° 44, session 1860-1861 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Organe de la Commission des naturalisations, j'ai l'honneur de présenter son rapport sur la demande en naturalisation ordinaire du sieur Louis-Frédéric-Guillaume Wolfers, fabricant orfèvre, à Bruxelles.

Le réclamant est né à Minden (Prusse), le 31 décembre 1820; il est marié et père de famille et habite la Belgique depuis un grand nombre d'années; il a obtenu par arrêté royal l'autorisation d'y établir son domicile.

Les renseignements obtenus sur le compte du pétitionnaire sont favorables: le sieur Wolfers s'engage à payer le droit d'enregistrement, et sa demande a été accueillie, dans une autre enceinte, par 55 suffrages contre 9; en conséquence, votre Commission vous propose, Messieurs, de prendre cette demande en considération.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BARTHÉLEMI-THÉODORE STARMANS, ébéniste, à Liège.

(Voir le n° 44, session 1860-1861 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Barthélemi-Théodore Starmans, ébéniste, à Liège, sollicite la naturalisation ordinaire; il est né à Heerlem, partie cédée du Limbourg, le 1^{er} mai 1825; il habite la Belgique depuis une vingtaine d'années; il est marié à une Liégeoise et père de famille; d'après les rapports des autorités sa conduite est irréprochable.

(2)

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 30 décembre 1853, le réclamant n'est pas tenu de payer le droit d'enregistrement ; sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, par 57 suffrages contre 7.

D'après ces considérations, votre Commission vous propose, Messieurs de l'accueillir également.

Le Secrétaire,
VAN SCHOOR.

Le Président,
D'OMALIUS D'HALLOY.